



## **Grizzli : Sécurité de l'habitat et cibles de mortalité**

Document d'information : Parcs des montagnes

### **Changement nécessaire**

Les plans directeurs des parcs des montagnes doivent tenir compte des outils améliorés et des nouvelles cibles de gestion et de surveillance de la situation du grizzli.

### **Contexte**

- Les plans directeurs des parcs nationaux Banff, Yoho, Kootenay et Jasper font du grizzli une espèce prioritaire.
- La situation des populations de grizzlis des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers n'est pas préoccupante actuellement, mais cela pourrait changer en raison de l'augmentation de l'aménagement régional.
- Le parc national des Lacs-Waterton est petit et les grizzlis qu'on y trouve, qui font partie d'une population plus importante vivant au Montana, en Alberta et en Colombie-Britannique, franchissent fréquemment les limites du parc.
- On considère généralement que la présence de grizzlis témoigne de la santé et de la diversité des écosystèmes montagnards et qu'elle constitue une mesure de la durabilité des pratiques d'utilisation des terres. Dans les parcs des montagnes, les données sur la sécurité de l'habitat et la mortalité du grizzli sont utilisées comme mesures de l'intégrité écologique.
- La sécurité de l'habitat dépend à la fois de la qualité physique de l'habitat et du niveau de perturbations humaines. L'habitat du grizzli est jugé sûr lorsque la probabilité que les ours rencontrent des humains est faible, ce qui réduit le risque qu'ils affichent des comportements dangereux.

### **Orientations des plans directeurs actuels**

Les plans directeurs des parcs nationaux Yoho et Kootenay établissent des objectifs d'efficacité de l'habitat (tableau 2; carte 2) et l'importance de fixer des objectifs en matière de sécurité de l'habitat (article 3.11.3.7).

Le *Plan directeur du parc national du Canada Banff* présente un cadre pour la conservation du grizzli, qui définit un habitat sûr et est axé sur l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité de l'habitat (article 5.6.2).

Le *Plan directeur du parc national du Canada Jasper* fait référence à des « zones de sécurité » pour les grizzlis (articles 3.5.3.3 et 3.11.3.3); celles-ci ne sont pas directement liées à la mesure de la sécurité de l'habitat.

Le *Plan directeur du parc national du Canada des Lacs-Waterton* fixe des objectifs de sécurité de l'habitat (en fonction des meilleures estimations disponibles – p. 36), de mortalité (nulle : 0 p. 100) et de nombre de femelles ayant des petits de moins de deux ans (au moins trois chaque année – p. 21).

Dans les années 90, Parcs Canada s'est fixé pour cible de réduire le taux annuel de mortalité du grizzli causée par l'activité humaine à moins de 1 p. 100, en fonction des

meilleures estimations disponibles à l'époque. Les plans directeurs des parcs nationaux Banff (articles 3.11.2 et 5.6.2.2), Jasper (tableau 1) ainsi que Yoho et Kootenay (article 3.11.3.14; tableau 1) utilisent cet objectif.

Le plan directeur des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers mentionne l'importance de réduire le taux de mortalité des grizzlis femelles (article 4.5.3.5).

### **Considérations**

- Il n'y a pas d'estimation chiffrable des populations de grizzlis des parcs des montagnes. Les estimations utilisées, établies en fonction de diverses sources, sont : 60 grizzlis dans le parc national Banff, 12 dans le parc national Yoho, 12 dans le parc national Kootenay et entre 60 et 80 dans le parc national Jasper. Des estimations révisées seront disponibles bientôt pour les parcs nationaux Banff et Jasper.
- Une analyse de l'ADN réalisée en 1997 à partir de différents prélèvements de poils a permis d'estimer la densité de la population régionale de grizzlis du sud-ouest de l'Alberta (où se trouve le parc national des Lacs-Waterton) à 12 par 1 000 km<sup>2</sup>. Une étude similaire réalisée en 2007 a permis d'estimer la densité de cette même population à 18 grizzlis par 1 000 km<sup>2</sup>.
- Des travaux de recherche scientifique récents ont révélé que les grizzlis du parc national Banff ont le taux de reproduction le plus bas de leur espèce (selon les données disponibles).
- La situation incertaine du grizzli et son taux de reproduction dans le parc national Banff font ressortir la nécessité de gérer très prudemment cette population.
- De nouvelles études suggèrent que la survie des femelles matures est le facteur principal de la survie de la population; des analyses scientifiques et des examens multilatéraux ont établi de nouvelles cibles de mortalité pour les grizzlis femelles.
- Le seuil minimal pour considérer comme sûr l'habitat des grizzlis dans les parcs nationaux Yoho, Kootenay et Banff est de 68 p. 100, un objectif également visé par plusieurs autres administrations.
- Les rapports sur l'état des parcs nationaux Banff, Kootenay et Yoho ont révélé que seules 31 des 40 unités de gestion du paysage de ces trois parcs atteignent actuellement cette cible de sécurité de 68 p. 100.
- Le rapport sur l'état du parc national Jasper établit des critères pour juger la sécurité de l'habitat, qui peut être jugée bonne (si le taux y est de plus de 78 p. 100), passable (entre 68 p. 100 et 78 p. 100) ou médiocre (inférieur à 68 p. 100). Dans le parc national Jasper, 75 p. 100 des unités de gestion du paysage garantissent une bonne sécurité de l'habitat, et seulement une des unités offre un habitat de sécurité médiocre.
- Les cibles et les seuils pour les quatre parcs nationaux contigus des montagnes devraient correspondre à ceux du parc national Jasper.
- Les parcs du Mont-Revelstoke et des Glaciers étudieront également la possibilité de délimiter des zones de sécurité pour contrebalancer l'aménagement régional toujours grandissant autour du parc.
- Les facteurs qui ont des répercussions sur la sécurité de l'habitat du grizzli (proximité des zones aménagées, des routes, etc.) influent aussi directement sur la qualité de l'expérience vécue par les visiteurs en milieu sauvage : ils cherchent à être seuls parmi les montagnes et à profiter de la végétation et des sons de la

nature. Ces expériences se font de plus en plus rares et sont, par le fait même, de plus en plus précieuses.

## ***Nouvelles orientations***

### ***Parcs Canada invite la population à faire des commentaires sur les orientations suivantes, proposées pour le plan directeur révisé.***

Utiliser le Cadre pour la conservation du grizzli établi dans le *Plan directeur du parc national Banff* afin de préparer un cadre révisé pour les parcs nationaux Yoho, Kootenay, Banff et Jasper. Le nouveau cadre devrait s'inspirer des plus récentes études sur la sécurité de l'habitat et la mortalité des femelles.

Utiliser la sécurité de l'habitat comme outil visant à préserver la population de grizzlis et à fournir des expériences de choix en milieu sauvage.

Maintenir ou améliorer les niveaux actuels de sécurité de l'habitat dans toutes les unités de gestion du paysage. L'atteinte des cibles d'efficacité de l'habitat du grizzli contribuera également à améliorer la qualité des expériences offertes en milieu sauvage.

Établir le seuil minimal pour considérer comme sûr l'habitat du grizzli à 68 p. 100 dans au moins 90 p. 100 des unités de gestion du paysage des quatre parcs nationaux contigus des montagnes.

Concevoir des stratégies visant à améliorer la sécurité de l'habitat dans les secteurs qui se trouvent actuellement au-dessous de la cible de 68 p. 100. À certains endroits (dans les unités de gestion des collectivités de Jasper et de Banff, par exemple), il pourrait s'avérer impossible d'atteindre la cible de 68 p. 100 en raison du niveau très élevé d'activité humaine. Dans ces unités, il est plus important d'améliorer la tendance que d'atteindre la cible.

Concevoir des stratégies visant à améliorer la sécurité de l'habitat des secteurs sûrs à 68 p. 100 pour qu'ils deviennent sûrs à 78 p. 100.

Réviser les cibles de mortalité des grizzlis des quatre parcs nationaux contigus des montagnes pour qu'elles tiennent compte de la nécessité de protéger particulièrement les femelles matures.

Maintenir la cible actuelle visant à garder le taux annuel de mortalité des grizzlis femelles causée par l'activité humaine au-dessous de 1,2 p. 100 (en fonction d'une moyenne mobile sur quatre ans).

Continuer d'améliorer les cibles actuelles pour le parc national des Lacs-Waterton; travailler en collaboration avec les gestionnaires des terres environnantes afin d'établir des cibles régionales réalistes et ainsi de veiller à ce que « l'écosystème régional soutienne des populations viables d'animaux indigènes » (article 3.11.1 Objectif stratégique); inclure des corridors de déplacement entre les secteurs sûrs.

Chercher à mieux comprendre la qualité et la sécurité de l'habitat du grizzli ainsi que la dynamique des populations des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers;

travailler de concert avec les communautés pour confirmer les responsabilités de  
gérance sur les terres voisines des parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers.